

# Info-Flash

## Affaires

Mercredi 11 octobre 2023  
Numéro 2023-AFF 15

⇒ **Bouclier tarifaire gaz et électricité en faveur des TPE : modification de la date de dépôt d'un dossier de demande d'aide pour 2023**

Le décret n°2023-877 du 14 septembre 2023 est venu modifier la **date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide** pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Initialement la demande devait être effectuée au plus tard le 1er mars 2024, désormais les TPE pourront déposer leur dossier jusqu'au **31 mars 2024**.

[Pour plus d'informations](#)

⇒ **Évolution du taux d'intérêt légal**

Le Gouvernement a publié les taux d'intérêt légaux applicables pour le second semestre 2023 (arrêté du 27 juin 2023). Ce taux s'élève à **6,82% pour les particuliers** et à **4,22% pour les professionnels**. Ils sont en hausse par rapport à ceux du 1er semestre.

Pour rappel, le taux d'intérêt légal sert à **calculer les intérêts** portant sur les sommes d'argent dues à un créancier en cas de **retard de paiement** notamment en matière bancaire, de crédit ou entre professionnels. Il s'applique également à certaines condamnations.

⇒ **Taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées (TMOP)**

Le TMOP est fixé à 3,14 % pour le 1er semestre 2023 par un avis publié au Journal Officiel du 26 juillet 2023.

Pour rappel ce TMOP constitue le taux de rémunération minimum applicable à la participation gérée en compte courant bloqué et l'intérêt de retard applicable en cas de réserve spéciale de participation modifiée à la suite d'une rectification fiscale.

Le TMOP sert également de base au taux d'intérêt de retard applicable au versement tardif de la participation et de l'intéressement, égal au TMOP x 1,33, soit 4,18 %.